

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Octobre 2015 - Séance n°6

L'an deux mil quinze, treize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

Date de Convocation: 01/10/2015

Date d'affichage : 06/10/2015

Nombre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Fabrice GAMELIN, Catherine COLLET, Marie-Odile SIMOTTEL, Dominique POTHIN, Pierre ALEXANDRE, Elizabeth EICHE-CRONENBERGER, Dorothee AUBERT, Martine BIZET Franck ERNST, Charles ROUSSIGNOL

Madame Catherine COLLET a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00

Après lecture du compte rendu de la réunion du 8 septembre 2015, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

1) Choix du prestataire pour la réhabilitation de la station d'épuration

Monsieur Féron, Assistant maître d'ouvrage et Monsieur SANTOS, Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration ont été conviés afin de présenter et d'expliquer la procédure qui a été suivie.

Monsieur Santos, qui a réalisé l'analyse des offres, informe que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : sociétés MSE, IOTA et IKOS

Il rappelle que les sociétés avaient la possibilité de présenter deux offres : une offre de base et une offre variante et présente les critères qui ont été définis dans le dossier de consultation permettant, par le biais d'une notation, de faire le choix du prestataire. Cette note donne au classement final la société IOTA, 1^{ère} du classement, suivi par la société MSE puis enfin IKOS.

Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR précise que la société IKOS, par sa variante, propose un système d'exploitation différent (lit planté de roseau) qui permet la minéralisation des boues et par conséquent une évacuation des boues tous les 7 ans ce qui donne un coût d'entretien annuel moins élevé contrairement aux deux autres propositions qui demande une évacuation des boues de 1 à 2 fois par an.

Monsieur Franck ERNST rappelle que pour prendre la décision, il faut prendre également en compte que la loi sur l'eau a abouti à un arrêté préfectoral qui a défini une technique de traitement et qu'aujourd'hui la société IKOS propose un projet qui n'est pas conforme à l'arrêté ce qui demanderait une modification de la loi sur l'eau et reporterait le projet d'un an avec le risque d'une perte de financement du Département

Monsieur le Maire expose,

La Commune de Cottévrard, a lancé, après publicité au BOAMP, une consultation pour retenir le ou les entreprises présentant les garanties pour réaliser les travaux de reconstruction de la station d'épuration communale sur une base de 500 équivalents habitants.

La maîtrise d'œuvre, confiée au groupement de bureaux d'études IC Eau / A251, a finalisé, en juin 2015, le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.).

Afin de favoriser au maximum la concurrence, et compte tenu des montants de travaux estimés, il a été décidé de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée négociée ouverte.

Les offres des trois entreprises ont fait, en suivant, l'objet d'une analyse et d'une négociation conformément aux critères du règlement de consultation.

Après ouverture, audition des candidats, négociations et analyse des offres reçues, Monsieur le Maire, assisté de la Commission ad'hoc a constaté le mardi 13 octobre 2015 le résultat de la négociation et propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

- Entreprise : Groupement IOTA / VERLEYEN TERRASSEMENT SARL,
- Offre de base après négociations : 588.000,00 € HT soit 705.600,00 € TTC

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, avec dix voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** la proposition de choix de Monsieur le Maire, pour la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée négociée ouverte ;
- **ATTRIBUE** le marché au groupement d'entreprises Groupement IOTA / VERLEYEN TERRASSEMENT SARL pour un montant 588.000,00 € HT soit 705.600,00 € TTC ;
- **ATTRIBUE** le marché au groupement d'entreprises
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Seine Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

Départ de Madame Martine Bizet à 20 heures

2) Choix d'orientation pour l'adhésion à une Communauté de Communes

M le Maire présente au Conseil Municipal des tableaux comparatifs, réalisés par la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy, sur les Communautés de Communes environnantes concernant :

- leur fiscalité pour l'année 2014
- leurs différentes caractéristiques (nombre de communes adhérentes, nombre d'habitants, type de fiscalité, leurs compétences)

Il indique également que la Préfecture a envoyé un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale qui a été présenté à la commission départementale le 2 octobre dernier et informant que la commune dispose d'un délai de deux mois pour donner son avis sur ce projet.

Madame Elizabeth Eiche-Cronenberger précise qu'au point de vue scolaire, le collège est sur la Communauté de Saint-Saëns et lycée est sur la Communauté de Communes de Neuchâtel-en-Bray.

Madame Catherine Collet pense que la Communauté de Commune Porte Nord-Ouest de Rouen peut aussi être un choix intéressant.

Monsieur Fabrice Gamelin propose de rencontrer Monsieur le Maire de Bosc-le-Hard pour connaître son projet car la proximité entre les deux communes est un critère important à prendre en compte.

Monsieur Jean-Claude Hautecoeur propose de prendre également rendez-vous avec le Président de la Communauté de Communes Porte Nord-Ouest de Rouen.

Le Conseil Municipal, après échange de vues, propose d'attendre ses compléments d'informations et décide de reporter le choix à la prochaine réunion de conseil.

3) Questions diverses

Madame Catherine Collet rappelle que lors d'un conseil précédant, il avait été évoqué le fait de passer les frais dus à la réhabilitation de la salle du Comité d'Animation de Cottévrard et de la salle de classe seraient virés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Les travaux étant terminés, elle informe le Conseil que ces virements de sections sont donc possible dès maintenant. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Madame Marie-Odile SIMOTTEL rappelle que Monsieur Daniel Fauvel organisera une conférence sur l'histoire de la commune évoquant notamment la Grande Guerre à la salle des fêtes le vendredi 6 novembre à 20h30.

Monsieur Fabrice Gamelin informe que des invitations vont être réalisées par la commune et envoyé aux administrés ainsi qu'aux Maires du SIVOS et l'association ASCPB de Bosc-le-Hard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.